Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 109 (1964)

Heft: 5

Artikel: L'armée dans la nation

Autor: Dénéréaz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343193

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. Gare 39, Lausanne (Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

L'Armée dans la Nation

Le 30 avril, l'Exposition nationale a ouvert ses portes. Il est intéressant de relire aujourd'hui un bulletin rédigé en 1962 par son service d'information, bulletin intitulé « Qu'estce qu'une exposition nationale? » Nous y apprenons que cette grande manifestation a pour but de faire le point, de dresser un bilan et de dégager pour l'avenir une ligne de conduite; qu'elle veut donc montrer ce qui est, ce qui existe et préparer les voies de l'avenir; qu'elle doit, en outre, susciter au sein de nos vingt-cinq Etats confédérés un élan commun pour tenter de définir un humanisme moderne.

Toujours selon ce bulletin, l'Exposition nationale doit nous permettre une prise de conscience; elle doit être une illustration concrète de la vitalité helvétique; elle doit poser à notre peuple les problèmes nouveaux et redoutables dont il aura rapidement et avec sûreté à trouver la solution dans les limites de ses institutions politiques, religieuses, économiques, scientifiques, sociales, culturelles et militaires.

Sans doute, l'Exposition nationale ne vise-t-elle pas uniquement à faire réfléchir en traçant le portrait sans complaisance de nos faiblesses. Elle émouvra par sa beauté, son 14 1964 message humain et sa dignité; elle surprendra par ses audaces et l'esprit d'invention de ses exposants; elle plaira enfin, car le visiteur sera aussi cet homme qui aspire à la détente, au sourire et au bonheur.

Ses objectifs dépassent nettement le cadre de tel groupe social ou professionnel pour toucher un aspect général de la nation.

* * *

Depuis qu'il existe des nations au sein desquelles des hommes se sont unis, des sociétés policées et différenciées, des communautés ayant une unité morale, chacune d'elles a dû chercher sa protection dans une armée, c'est-à-dire dans un ensemble de forces militaires organisées dès le temps de paix en prévision de la guerre. Très rapidement la notion d'armée est devenue inséparable de celle de nation. Moins rapidement peut-être l'armée est devenue la chose du peuple. Il a fallu pour cela le service militaire universel qui est un trait de la société moderne.

Avec la guerre totale, on a assisté à une identification plus complète du peuple avec son armée. Et si la différence entre la population civile et les forces militaires reste juridiquement fondée, il n'est plus, pour un pays, de zones véritablement soustraites aux actions de l'ennemi. Ces actions peuvent, d'ailleurs, découler de formes les plus inattendues de la guerre: guerre civile, guerre révolutionnaire, guerre psychologique, qui, toutes, ont leurs principes, leurs procédés et leur emploi sans renoncer pour autant, le cas échéant, aux opérations classiques ou atomiques.

Dans ce domaine, l'imagination et le progrès sont illimités. C'est pourquoi l'armée change, évolue, se transforme à un rythme accéléré. Elle doit chercher sa voie à travers les formes nouvelles du combat moderne, reviser constamment ses objectifs tactiques et stratégiques, porter un jugement neuf sur la valeur même de ses missions. Celles-ci peuvent, en effet, avoir perdu dans la dispute qui oppose la vie nationale

à la vie internationale, dans les exigences contradictoires dues à l'évolution du monde moderne, dans la recherche hâtive et par trop concessive d'un idéal commun, une grande part de leurs impératifs traditionnels.

* * *

Force est de constater dans plusieurs milieux un doute quant à la légitimité de l'armée et, partant, une crise de la condition militaire. Mais celle-ci ne conduit nullement à une diminution de la violence, comme certains le croient, mais à sa diffusion continuelle et générale hors des limites de la guerre proprement dite.

L'ordre militaire est battu en brèche. Il n'a plus dans l'Etat une prépondérance. Chacun voulant vivre à sa mode, il subit le sort de toutes les communautés induites à accuser leurs traits spécifiques, à vivre dans leurs formes et leurs solennités, à être la représentation de devoirs et d'obligations.

La discipline militaire, dont notre règlement de service dit que c'est le dévouement absolu du soldat qui se donne corps et âme à sa tâche, n'est plus conçue comme une valeur morale. On lui attribue la dégradation des conventions de guerre alors qu'elle reste, en réalité, limitative et protectrice. Limitative parce qu'elle ne concerne que le métier des armes; protectrice parce qu'elle ne s'applique qu'à l'action militaire en fixant à celle-ci, par sa rigidité, un déroulement déterminé dans le temps et dans l'espace.

Privées de leur armée, les nations pourraient-elles encore maintenir, à l'intérieur, l'ordre et la tranquillité qui sont le fondement de tout progrès, pour ne pas dire de tout bonheur? Pourraient-elles encore assurer leur indépendance qui est la condition essentielle d'un développement harmonieux dans la ligne d'une tradition propre?

La présence permanente de l'armée à l'Exposition nationale est la réponse du peuple suisse à ces deux questions. Reconnaissons que cette prise de position est grandement facilitée par la réalité de certains faits.

Jusqu'à ce jour, l'armée fédérale a toujours pu remplir ses missions sans combattre. Etait-ce le seul résultat d'une dissuasion faite de sa propre valeur et de celle de notre terrain? Certainement, ces deux éléments ont joué leur rôle. Et si le pays et l'armée n'ont pas eu à se partager les mérites d'une victoire, ils n'ont jamais eu à rejeter l'un sur l'autre la responsabilité d'une défaite.

Dans cette situation, pour une part providentielle, il n'est jamais apparu à nos concitoyens qu'il était parfois plus difficile de savoir où est le devoir que de faire son devoir. L'armée est restée un trait d'union. Elle n'a jamais été considérée par les uns comme le moyen de satisfaire leurs ambitions et par les autres comme la source de tous leurs maux. Les épreuves qu'elle a imposées étaient bien faites pour répondre aux seuls besoins de la nation.

De plus le caractère unitaire et strictement défensif des missions de l'armée rattache moralement à celle-ci tous ceux pour lesquels l'idée de patrie demeure inséparable de la volonté d'indépendance, mais pour lesquels l'esprit de conquête est contraire à la notion de justice.

Nous pouvons dire que notre armée a conservé, sur le plan de l'éthique, son audience, sa résonance et sa persistance.

* * *

Les alliances militaires actuelles ne sont plus le fait d'une simple collaboration d'armées nationales. A celles-ci la normalisation de la conduite, de l'instruction, de l'armement et de l'équipement due à l'importance prise par les matériels dans la guerre moderne a enlevé une grande partie de leur personnalité.

La personnalité d'une armée, institution humaine, dont les caractères et les singularités sont tout à la fois l'image grossie des qualités et défauts de la nation, souffre d'être ainsi soumise à un échelon de commandement qui ne lui est plus exclusivement destiné.

La neutralité, que nous avons demandée, voulue, adoptée et que nous entendons défendre, a, de par sa nature restrictive, conservé à notre armée une organisation purement helvétique. Elle l'a protégée contre les influences extérieures, contre une standardisation de son appareil, contre une modification — le mot n'est pas trop fort — de son existence.

L'armée suisse a ainsi pu maintenir vivantes et toutes ses traditions et toutes ses habitudes. Elle est restée d'essence purement nationale. Cela saute aux yeux des étrangers les moins avertis: il ne peut s'agir que d'un soldat ou que d'une formation suisses. Cette individualisation devrait nous obliger — soit dit en passant — à la plus grande discipline personnelle et collective, à une observation stricte de nos formes de politesse et à une tenue irréprochable.

Tous nos actes sont signés, notre uniforme n'indique-t-il pas l'appartenance à notre seule armée?

* * *

Ce qui consacre le caractère de notre armée et fait de celle-ci une véritable émanation de la nation, c'est le système de milice. Ce système, qui présuppose le service militaire obligatoire, est fondé sur une période d'instruction de base relativement courte, rafraîchie par de fréquents rappels. Le cadre de carrière y est nécessairement très restreint. Cette définition, certes, ne suffit pas à l'expliquer, à en faire saisir les avantages et les inconvénients, à incliner les tenants de l'armée de métier à l'adopter. Néanmoins, plusieurs gouvernements, préoccupés par l'aspect financier de leur propre effort militaire, s'y intéressent. Ils en appellent à l'exemple suisse, oubliant, entre autres conditions, que celui-ci est le fait d'une mentalité.

Chaque pays doit avoir l'armée de sa politique. La Puissance, que cette dernière oblige à déborder largement ses frontières, ne peut guère avoir recours à l'armée de milice, dont l'organisation n'est pas celle d'un corps expéditionnaire, instrument non d'une stratégie bien définie, mais de grandes opérations où toutes les ressources de l'art militaire sont utilisées. Ces ressources sont devenues très nombreuses et très diverses: elles exigent des états-majors et des troupes un entraînement permanent, une connaissance complète de tous les procédés de combat, une adaptation rapide aux conditions de vie sur des théâtres de guerre éloignés.

A notre politique de neutralité armée correspond la seule notion de défense du territoire, territoire que nous connaissons et dont ni l'étendue, ni la structure ne nous obligent à doter nos unités de moyens de feu de très grande portée et de moyens de transport de très grande capacité, dont l'emploi ne pourrait être confié qu'à des soldats de métier.

* * *

Sans doute devons-nous connaître les désavantages du système de milice. Par le fait et pour nous, ils sont actuellement peu nombreux.

On parle souvent de notre impossibilité de parer à une attaque brusquée dans une époque où l'agression sans déclaration de guerre est devenue l'une des conditions de la surprise stratégique. C'est nous faire beaucoup d'honneur que de nous hisser sur ce plan. Nous n'avons d'ailleurs jamais renoncé à une mobilisation rapide organisée dans ses moindres détails.

On cite parfois la nécessité dans laquelle nous sommes de réduire nos programmes d'instruction à l'essentiel et de renoncer à ce qui semble désirable. Là encore, le niveau du développement intellectuel et surtout technique de nos soldats nous permet d'en faire, dans le temps donné, des hommes pour le moins aptes à se battre.

On rappelle aussi le risque que nous courons en laissant à chaque citoyen, de façon permanente, son arme et ses munitions. Ce risque serait-il réel?

L'admettre serait faire fi de notre sens civique sans lequel l'idée même de l'armée de milice est inacceptable. L'admettre serait oublier que la tradition militaire de la Suisse repose sur ce principe essentiel qui s'est maintenu tout au cours de son histoire. L'admettre, enfin, serait nier que les citoyens en armes ne le sont qu'en vertu d'une nécessité clairement admise et d'une fin unanimement consentie. Il n'est pas dans notre pays de catégories sociales indépendantes. Même démobilisée notre armée garde sa hiérarchie, sa discipline et tout son loyalisme.

* * *

Les avantages de l'armée de milice, nous les connaissons par une longue expérience qui nous a donné un sens aigu de ses besoins fondé sur l'intérêt que nous portons à la défense nationale. Ces avantages sont nombreux. Ils sont d'inégale importance, mais tous ont leur valeur. Nous ne retiendrons ici que celui qui consacre l'union du peuple avec son armée et qui fait que la société civile et la société militaire vivent constamment l'une avec l'autre, confondant en quelque sorte leurs responsabilités.

Hors du service, le soldat est soumis à des devoirs qui découlent de sa situation militaire. Ces devoirs comprennent l'observation des prescriptions concernant le contrôle, les tirs et les inspections, ainsi que l'entretien de l'équipement, du cheval, du cycle ou du véhicule à moteur.

En service, le soldat a des droits qui découlent de sa situation civile. Ces droits lui permettent de rester en contact avec sa famille, avec son employeur ou son personnel, de répondre à des convocations, de prendre part à des manifestations politiques, culturelles ou sportives.

De plus le système milicien est le seul qui, n'étant pas un refuge vers un monde à part où l'on n'entre que par tradition ou vocation bien particulière, attire aux commandements et aux responsabilités les personnalités les plus marquantes de milieux forts divers. Aujourd'hui où tout est devenu plus grand et plus vaste, plus compliqué aussi, il est bon que la nation et l'armée puissent s'enrichir réciproquement de la

somme de leurs valeurs intellectuelles, morales, physiques et techniques et ne former qu'une communauté animée d'un idéal commun.

* * *

Pour qu'un peuple puisse vivre à sa guise, il lui faut les moyens techniques de son temps, avec le droit moral de les préparer et de les utiliser en cas de nécessité. En repoussant les deux initiatives populaires sur l'équipement de l'armée en armes atomiques, le peuple suisse a implicitement reconnu cette condition comme rigoureusement nécessaire; il est pleinement conscient des problèmes nouveaux et redoutables qui se posent et se poseront eu égard à la défense nationale.

Le risque que nous courons est celui de tous les temps: la perte de notre indépendance.

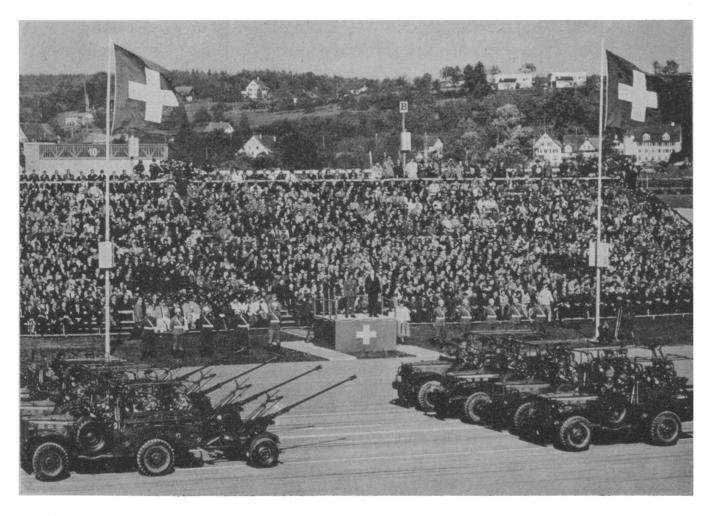
Pour les collectivités menacées, il n'est qu'une solution: mettre au service du courage, de l'intelligence et du sangfroid les armes susceptibles de dissuader ou de battre un adversaire.

« La guerre ne sera jamais aussi onéreuse que la servitude ».

Nous pourrions parler ici du rôle des dépenses militaires dans l'économie. Ce sujet ressortit à la politique qui est le reflet de la volonté du souverain. Nous ne voulons voir dans cette volonté, qui est d'une part la faculté de se déterminer librement et d'autre part la qualité de caractère consistant à exercer énergiquement cette faculté, que le désir ardent de se dévouer à une cause supérieure, l'honneur de servir et de combattre pour cette cause. Là sont les véritables fondements du civisme. Il ne faut pas que l'anxiété d'un avenir où les découvertes s'accumuleront, où les idées s'affronteront, engendre une revision de nos valeurs traditionnelles.

* * *

Nous avons tenté, non pas de justifier, mais d'expliquer la présence permanente de l'armée à l'Exposition nationale. Le pavillon de « La Suisse vigilante » illustre magnifiquement la forme



Le peuple suisse s'intéresse à son armée. Le défilé du 2^e C.A.C. à Dübendorf en 1963.

même de notre défense totale. Les manifestations, qui se dérouleront à Lausanne, témoigneront de notre ferveur patriotique et celles qui auront lieu à Bière des réalisations les plus récentes dans le domaine de l'armement et de l'équipement des troupes. L'activité hors service ne sera pas oubliée puisque plusieurs compétitions seront parallèlement organisées.

De plus, l'Exposition nationale évoque de très nombreux souvenirs liés à l'armée tant notre vie quotidienne est attachée à la condition militaire, à notre condition d'hommes libres, vivant, certes, dans l'espoir d'une paix durable, mais n'oubliant pas les leçons du passé.

La Patrie n'est pas faite seulement pour une génération; elle est le réservoir où l'œuvre de toutes les générations vient s'accumuler au profit de celles qui les suivent.

Dans cette œuvre, notre armée a tenu, au prix de grands sacrifices, une large place. A cette œuvre, notre armée consacre tout son temps et toutes ses forces. Pour cette œuvre, notre armée fera, si les circonstances l'exigent, tout son devoir.

L'hommage qui lui est ainsi rendu est celui d'une nation qui la veut disciplinée, entraînée et bien armée.

Colonel divisionnaire Dénéréaz

L'armée suisse : ses caractéristiques, son organisation actuelle

Introduction

Marignan, 1515, avait marqué la fin de la puissance des Confédérés, mais avait laissé intacte leur valeur guerrière. Deux siècles et demi de luttes quasi ininterrompues l'avaient affirmée et fait des Suisses un peuple de soldats. La jeunesse en particulier ne connaissait pas d'autre métier que celui des armes. Impraticable au pays, il provoqua une véritable émigration militaire 1. Certains cantons crurent que les succès remportés par les régiments suisses à l'étranger suffisaient à les protéger. Ils négligèrent leurs milices qui furent écrasées en 1798. Envahie successivement par des Français, des

¹ Dans son ouvrage Honneur et Fidélité, le major P. de Vallière estime le nombre des Suisses qui servirent à l'étranger à près de deux millions, dont 40 000 officiers et 700 généraux.